



La stratégie régionale

La Région pilote la formation professionnelle sur son territoire en s'efforçant de mettre en relation les besoins des publics en matière de formation avec les réalités économiques des territoires.

Elle s'appuie sur un document cadre unique : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) – Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2023 – 2028 et sur de nombreux partenariats.

La stratégie régionale

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) – Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) 2023 – 2028 a pour objet de définir la stratégie des différents acteurs régionaux en matière de formation et d'orientation professionnelles des jeunes et des adultes :

- Répondre aux besoins de qualification générés par les mutations économiques
- Favoriser l'insertion professionnelle par le développement des compétences et des qualifications de tous
- Construire une orientation facilitée tout au long de la vie
- Organiser une gouvernance partagée dans le respect du quadripartisme (Etat, Région, partenaires sociaux employeurs et salariés)

Son ambition principale est de s'assurer que la formation réponde aux aspirations individuelles des normands, aux réalités sociales, tout en les menant vers l'insertion professionnelle durable et également d'être à l'écoute des employeurs pour leur permettre de disposer des compétences dont ils ont besoin.

Ce document impulsé par la Région Normandie, définit ainsi, avec l'ensemble des acteurs et les partenaires sociaux, les travaux liés à l'élaboration des cartes des formations professionnelles pour les publics scolaires et les demandeurs d'emploi à l'animation du Service Public Régional d'Orientation, à la lutte contre le décrochage scolaire et l'ensemble des travaux de prospective autour des compétences et des métiers de demain sur les territoires.

L'animation du CPRDFOP – SRFSS 2023 – 2028 se traduit par une démarche globale qui conjugue des actions concrètes, mais également par une méthode de travail pour aborder les sujets d'Emploi, de Formation et d'Orientation Professionnelles (EFOP) au service des normands et du développement de la Normandie :

« Engagements Compétences 2050 »

[Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles \(CPRDFOP\) et SFRSS 2023-2028](#)

Ouvertures de formation

Depuis 2021, et en collaboration avec les Autorités Académiques, certaines filières économiques sont priorisées : énergie, (nucléaire, hydrogène, méthanisation), logistique, industrie (maintenance, automatisme, métallurgie), bois-forêt (second œuvre, artisanat, vivant), sanitaire et social (étude et réforme en cours), et BTP.

La Région doit par ailleurs accompagner l'évolution des référentiels pédagogiques via l'aménagement des plateaux techniques des lycées (organisation des espaces, équipements mobiliers et pédagogiques).

A noter, l'ouverture de 15 nouvelles formations à la rentrée 2023, dont :

- BTS Métiers de la Mesure : Lycée Schuman Perret – Le Havre (public)
- BTS Métiers de la Coiffure : Lycée Albert Pourrière – Le Petit Quevilly (privé)
- MC Vendeur Conseil en Produit Technique pour l'Habitat. Lycée Jean Guéhenno – Flers (public).

Les Accords de partenariat avec les branches professionnelles

La Région Normandie contractualise avec les branches professionnelles pour identifier les enjeux en matière d'emplois et de compétences des différents secteurs économiques, sous la forme d'accords de partenariat.

Ils permettent des échanges privilégiés sur les besoins de formation avec les branches professionnelles. Par leur connaissance de l'évolution en compétences, les branches professionnelles participent à éclairer les décisions prises en terme d'évolution d'offre de formation tout en assurant un développement cohérent des différentes voies de formation, dans le cadre des orientations du CPRDFOP.

Cette collaboration porte, notamment, sur :

- l'observation de l'évolution des compétences attendues par les employeurs,
- l'adaptation de l'offre de formation initiale et continue pour répondre aux besoins de recrutement actuels et à venir,
- la mise en œuvre d'actions mutualisées sur le champ de l'attractivité et de l'information sur les métiers en lien avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers.

La Région a signé 14 accords de partenariats : Mode Maille Habillement, Bâtiment et des travaux publics, Artisanat, Travail temporaire, Transport Logistique, Agriculture, Formation professionnelle, Particuliers employeurs et emplois à domicile, Métallurgie, Commerce, Sécurité, Bureaux d'études techniques des cabinets d'ingénieurs, les conseils et des sociétés de conseils, le sport.

Une dizaine d'accords en cours de négociation permettra de couvrir l'ensemble des branches professionnelles représentatives sur la Normandie.

La Formation Professionnelle

En Normandie, la formation professionnelle représente 1 554 établissements pour lesquels la formation constitue l'activité principale.

Avec un chiffre d'affaires de plus de 410 millions d'euros en 2018 et près de 33,2 millions d'heures de formation dispensées à plus de 763 000 stagiaires, la formation professionnelle représente un poids économique important à l'échelle du territoire.

Au-delà de son rôle d'acheteur de formation, la Région Normandie a de longue date mené une politique partenariale forte avec ce secteur d'activité. Cette politique se matérialise notamment par des concertations régulières entre la Région et les têtes de réseaux des organismes de formation, la mise en œuvre de marchés pluriannuels et des dispositifs d'appui à l'innovation.

Le nouvel accord de partenariat mettra en avant ce partenariat pré-existant et donnera de nouvelles perspectives dans chacune des thématiques de l'accord, dans un contexte de forte évolution du secteur (Loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel, CPF, transition numérique).

Les axes de collaborations consisteront à :

- Axe 1 « Observation et analyse des besoins en compétences »

- Définir les principes d'une collaboration entre les Acteurs de la formation professionnelle et la Région permettant d'analyser en continu l'évolution de la branche professionnelle, de ses métiers et des compétences.
- Mettre en place une démarche prospective identifiant à court et moyen terme les évolutions quantitatives (nombre d'emplois à pourvoir à court et moyen termes, métiers en tension de recrutement...) et qualitatives (mutation des métiers de la branche, nouvelles compétences attendues...) de la branche professionnelle.

- Axe 2 « Concertation sur l'offre de formation »

- Analyser et concerter conjointement l'adéquation entre l'offre de formation existante et les besoins de la branche de la formation professionnelle.
- Expérimenter de nouvelles formations tenant compte de l'évolution des métiers de la branche et des nouvelles méthodes d'apprentissage.

- Axe 3 « Accompagnement des entreprises de formation »

- Accompagner les structures de formation normande face aux enjeux de transformation du secteur et aux besoins de compétences associés
- Soutenir les projets stratégiques de transformation et d'innovation des entreprises de formation (évolution stratégique, organisation de la structure et des

emplois, transformation pédagogique, etc.).

- Axe 4 « Favoriser l'inclusion des personnes et situation de handicap »

- Fédérer l'ensemble des acteurs agissant sur le champ du handicap et de la formation professionnelle.
- Accompagner et sécuriser le parcours d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : orientation, formation et maintien dans l'emploi.
- Faire évoluer les représentations sur le handicap.
- Mobiliser les compétences des partenaires spécialisés pour venir en appui sur de l'accompagnement des entreprises.

- Axe 5 « Contribuer à la stratégie régionale de l'orientation »

- Mieux faire connaître les métiers de la branche et les formations qui s'y rattachent pour augmenter l'attractivité de ce secteur et répondre à ses besoins en compétences.

- Axe 6 « Observation et analyse des besoins en compétences de l'ensemble des secteurs économiques »

- Analyser et repérer les besoins en compétences des entreprises afin de nourrir la réflexion sur l'offre de formation en s'appuyant notamment sur les travaux de l'observatoire du Carif-Oref de Normandie, le DATA emploi régional et le baromètre emploi/compétences, les données de pôle emploi, les observatoires des OPCO...

Charte "Fabrique des Compétences"

La charte d'engagement "Fabrique des Compétences" a été co-construite par la Région, l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers, les entreprises du territoire d'Hérouville-Saint-Clair et de l'Agglomération Seine Eure, avec un accompagnement méthodologique de l'Aract, (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

A travers cette charte, la Région et son Agence de l'Orientation et des Métiers entendent faciliter le rapprochement des entreprises avec les jeunes, ainsi qu'avec les personnes en reconversion.

Les entreprises qui rejoignent la démarche s'engagent à coopérer avec la Région et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers pour une durée de deux ans (avec possibilité de reconduction) **dans la conduite de deux actions (minimum) en faveur de l'orientation, de l'information métiers et de la mixité des emplois.**

L'engagement des entreprises

- au minimum une action au titre de la plateforme numérique régionale « destination métiers » pour rejoindre le « Réseau d'Ambassadeurs Métiers » et/ou à contribuer au dispositif « Immersions » en accueillant pendant quelques jours des jeunes en construction de projet.
- une action au choix parmi trois grandes thématiques :
 1. Faire découvrir son entreprise et ses métiers (actions à destination des Parents, actions de parrainage, organisation de visites d'entreprise, coopérations avec les structures de formation du territoire...).
 2. Accueillir tous les publics pour faciliter l'orientation et la construction des parcours professionnels (stages étudiants, stages « d'immersion » pour le public adulte en recherche d'emploi ou en reconversion, actions de professionnalisation à destination des enseignants, accueil de classes en entreprise...).
 3. Participer à des actions locales ou régionales (forums, remises de diplômes, interventions auprès des écoles, lycées ou universités, diffusion d'offres d'emploi sur le site « Emploi'Normandie »...).

Adhérer au réseau de la Charte d'engagement régionale "Fabrique des Compétences" constitue une manière pour les entreprises de **gagner en visibilité et en reconnaissance auprès des publics, des autorités académiques, de l'enseignement supérieur et des acteurs de l'information et de l'orientation, tout en développant ou en renforçant leur engagement social et sociétal.**

Les entreprises adhérentes bénéficient, par ailleurs, d'un **accompagnement par un référent de proximité** de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers ou de la Région pour la mise en œuvre de leurs actions d'orientation.

Elles pourront aussi bénéficier de temps fédérateurs, animés et/ou coordonnés par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers pour échanger sur les « bonnes

pratiques » avec les autres entreprises du réseau et bénéficier de temps de professionnalisation sur les enjeux emploi, formation, orientation. Des kits de communication seront aussi mis à leur disposition pour valoriser leurs engagements en région.

Les jeunes, les familles et les enseignants peuvent se connecter à une plateforme numérique Destination Métier afin de connaître toutes les entreprises signataires de la Charte, les Ambassadeurs-Métiers mobilisables ainsi que les lieux d’immersion professionnelle possibles peuvent se mettre directement en relation avec les interlocuteurs.

[Destination Métier](#)

L'accès à la formation et à l'emploi des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap connaissent plus de difficultés pour trouver un emploi. Plus globalement, le taux de chômage de ce public est deux fois plus important et plus long que pour le reste de la population. En outre, leur qualification est souvent plus faible que celle des autres demandeurs d'emploi.

Pour faciliter cet accès à la qualification et construire une politique de formation cohérente en direction des personnes en situation de handicap, la Région et l'AGEFIPH travaillent ensemble depuis plusieurs années.

Pour 2022, la Région et l'AGEFIPH conviennent de prioriser les actions qui suivent :

Structurer et animer un réseau de référents handicap dans les CFA et les organismes de formation

Afin de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap au sein des structures de formation, l'Etat, la Région et l'AGEFIPH ont souhaité structurer et animer un réseau de référents handicap, identifiés au sein des organismes de formation.

Ce réseau a été lancé en mars 2021 et a permis la mise en place des actions suivantes :

- Lancement et animation d'une communauté numérique du réseau ;
- Animation de webinaires portant sur des thématiques telles que la compensation du handicap en apprentissage, le dispositif formation accompagnée...
- Production d'un dossier thématique sur l'accessibilité en formation.
- Pour 2022, l'Etat, la Région et l'AGEFIPH conviennent de :
- Consolider l'annuaire des référents handicap ;
- Mettre en place des échanges de pratiques entre référents handicap ;
- Poursuivre l'animation de la communauté numérique du réseau.
- Définir l'articulation et le cadre de collaboration avec la Ressource Handicap Formation dans le cadre de sa mission d'appui conseil aux structures de formation

Travailler en collaboration sur la thématique de l'orientation

- Mise en place d'une collaboration active entre l'AGEFIPH et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie
- Mise en place du dispositif # Action : La Région Normandie a structuré une offre régionale de plateaux techniques permettant de favoriser, dans le cadre d'une démarche d'orientation, la mise en place de périodes immersives en structure de formation. L'AGEFIPH étudiera avec la Région, la possibilité d'élargir cette offre à un public de salariés en situation de handicap.

Prise en compte des problématiques liées aux troubles du neurodéveloppement

Afin d'accompagner les équipes de formation dans l'accueil de stagiaires présentant des troubles du neurodéveloppement, la Région et l'Agefiph ont souhaité mettre en place une action de formation à destination des psychologues du dispositif #Avenir qui interviennent sur l'analyse des acquis et des besoins en formation. L'action a été mise en œuvre par PSYADOM, structure spécialisée dans les troubles du

neurodéveloppement et le soutien psychopédagogique sur mesure. En 2022, il conviendra d'évaluer l'impact de cette action de formation sur les pratiques des organismes de formation mettant en œuvre le dispositif #Avenir.

Développer une collaboration opérationnelle avec les branches professionnelles

Assurer une veille des besoins en professionnalisation

Assurer une veille des besoins en professionnalisation des acteurs pour faire évoluer le programme de professionnalisation porté par le Carif-Oref pour lequel la Région, l'Etat et l'AGEFIPH financent un axe dédié au handicap.

Informers les agents de la Région

L'objectif, sera d'informer les agents de la Région sur des actualités qui sont en lien avec leurs champs d'intervention respectifs et qui peuvent, dans leur quotidien, constituer des repères et des leviers d'action en faveur des personnes en situation de handicap.

Développer les actions de communication

Développer les actions de communication afin de promouvoir la formation et l'alternance comme levier de l'insertion professionnelle.

La Région Normandie et le handicap

La Région Normandie emploie près de 380 agents en situation de handicap (soit 8,71% de l'effectif global : 4 800 agents). Elle recrute des apprentis en situation de handicap (minimum de 6 par an). L'accompagnement des agents, managers et collaborateurs RH à la prise en compte du handicap dans leurs actions au quotidien et à la prévention des discriminations fait partie intégrante de la politique RH de la

collectivité en faveur du handicap, et cela dès la phase de recrutement.

La Région Normandie a signé en mai 2022 une 2ème convention pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique à la Région avec le [FIPHFP](#), Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique. Dotée d'une enveloppe de près de 1,4 million €, cofinancée par la Région (49 %) et le FIPHFP (51%), cette nouvelle convention triennale permettra d'accompagner la politique handicap au bénéfice des agents régionaux autour de trois axes : recrutement - intégration, maintien dans l'emploi et information, sensibilisation - formations.

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)

Élaboré en concertation avec les acteurs du secteur, il permet de comprendre les enjeux pour anticiper les évolutions des métiers et faire évoluer en conséquence l'offre de formation.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Il crée un cadre stratégique de référence autour de plusieurs ambitions :

- développer l'attractivité de la Normandie en termes d'offre de formation et de recherche, en organisant en Campus thématiques structurants l'offre de formation, l'enseignement et la recherche
- soutenir l'enseignement supérieur et la recherche au service des emplois de demain, en poursuivant le développement des relations avec le monde économique et social, la valorisation de la recherche régionale et en favorisant son rayonnement national et international

[En savoir plus](#)

Ceci peut vous intéresser



Formation tout au long de la vie



Répondre aux besoins des entreprises locales